



---

# communiqué

---

Date 24 avril 1984

84/64

Pour publication

LE CANADA SIGNE AVEC LE ROYAUME-UNI UNE  
CONVENTION DE RECONNAISSANCE ET D'EXECUTION  
RECIPROQUES DES DECISIONS JUDICIAIRES

L'honorable Allan J. MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, et l'honorable Mark MacGuigan, ministre de la Justice, ont annoncé aujourd'hui la signature entre le Canada et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'une convention prévoyant la reconnaissance et l'exécution réciproques des jugements rendus en matière civile et commerciale.

Cette convention ne change guère la situation actuelle entre les deux signataires, mais clarifie et consolide plutôt le droit et les procédures en vigueur en ce qui concerne la reconnaissance et l'exécution de jugements rendus à l'étranger en matière civile et commerciale.

En l'absence de cette convention, les tribunaux britanniques se seraient vus obligés, une fois que le Royaume-Uni aurait adhéré à la Convention européenne de 1968, de reconnaître tous les jugements rendus par des tribunaux d'autres pays de la Communauté européenne contre des biens canadiens se trouvant au Royaume-Uni. Or, la convention en question empêchera l'exécution des jugements rendus à l'étranger pour des motifs négligeables et inacceptables.

Par ailleurs, M. MacGuigan a fait remarquer que l'augmentation du volume des transactions commerciales et des litiges mettant en cause des personnes au Canada et au Royaume-Uni justifiaient la négociation d'un tel accord.

.../2